

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet à 18h30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire sortante Christine PIAULET, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monique LECOQ, la plus âgée des membres du conseil.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 29
Pouvoirs : 0
Absents : 0

Date de la convocation : 29 juin 2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Kévin, CHAPUT Clément, CHAPUT Sabrina, SULLI Bruno, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, PIAULET Christine, ROYER Freddy, ROBIN Nadia, Jean-François POISSON.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : /

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Sabrina CHAPUT

DELIBÉRATION N° 87

OBJET : ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte **sous la présidence de Madame Monique LECOQ** la plus âgée des membres du conseil.

Vu le code général des collectivités territoriales,

La présidente a invité le conseil municipal à **procéder à l'élection du maire**. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La présidente demande alors s'il y a des candidat(e)s.

Monsieur Christian MICHAUD présente sa candidature.

La présidente invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du maire.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Jean-Romuald MINEREAU et Madame Nadia ROBIN et une secrétaire Madame Sabrina CHAPUT.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.
Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 7

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Monsieur Christian MICHAUD a obtenu 22 voix.

Monsieur Christian MICHAUD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

